



à faire remplir obligatoirement par les parents ou le tuteur.
 En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas
 être pris en compte.

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur : autorise
 mon enfant à travailler au sein des services municipaux pour une
 durée de 12 heures :

NOM
 Prénom.....
 Domicilié(e).....

Dans le cadre du « Job d'été », des photos ou des reportages peuvent
 être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être
 utilisés pour faire connaître le dispositif « Job d'été » effectué sur la
 commune et non à des fins commerciales.

- Autorise les prises de vue de mon enfant.
- Refuse les prises de vue de mon enfant.

Fait à
 Le
 Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »